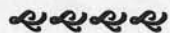


REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTERE DU PLAN ET
DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Communication du Ministre du Plan
et du Développement durable du Sénégal**



**Conférence de l'île Maurice sur le Programme
d'action de la Barbade**

10-14 Janvier 2005

INTRODUCTION:

Situé à l'extrême ouest du continent africain, entre les latitudes 12° et 17° nord et les longitudes 11° et 18° ouest, le Sénégal couvre une superficie de 196.720 km². Il est limité au Nord par la Mauritanie, à l'Est par le Mali, au Sud-Est par la Guinée Conakry et au Sud-Ouest par la Guinée Bissau. A l'ouest le Sénégal est limité par l'océan atlantique sur une longueur de 700 km. Cette situation donne au Sénégal certaines caractéristiques, communes aux îles, qui influencent la mise en oeuvre de sa politique environnementale. L'avancée de la mer liée au changement climatique, principal problème d'environnement des pays insulaires, affecte également le développement socio-économique du pays.

Ayant décidé de s'engager résolument dans la voie du développement durable, le Sénégal a signé et ratifié la quasi-totalité des conventions et protocoles ayant pour objectif la protection de l'environnement et la promotion d'un développement durable.

Le Sénégal a signé et ratifié

- o la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui est entrée en vigueur depuis le 21 mars 1985 et s'est ainsi engagé à l'instar des autres pays parties de contribuer à la réduction/stabilisation des concentrations des gaz à effet de serre (GES) à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique du système climatique.
- o La convention sur la diversité biologique signée à Rio le 13 juin 1982 et ratifiée par le Sénégal le 14 juin 1994.
- o La Convention **de Ramsar relative aux zones humides adoptée en 1977. Le Sénégal y adhère suivant la loi du 10/04/1977.**
- o La Convention internationale sur la lutte contre la désertification du 17 juin 1994.

La synergie entre ces différentes conventions et certains protocoles (Kyoto, Montréal etc.) et déclarations (de principes relatifs aux forêts), constitué, entre autres, un cadre d'exécution de la politique nationale du Sénégal en matière de développement durable.

A travers cette vision, l'approche du Sénégal se recoupe avec le programme d'action de la Barbade, dont l'un des axes stratégiques essentiels est la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques. Ainsi, la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est mise en oeuvre au Sénégal à travers des activités de recherches, d'élaboration de stratégies, d'atténuation et d'adaptation. Des études sur les effets des modifications climatiques ont montré les nombreuses conséquences que le réchauffement de la planète peut engendrer notamment sur les ressources végétales et halieutiques, sur la faune sauvage, sur les activités économiques des hommes et dans le domaine de l'érosion côtière.

I).- Changements climatiques et élévation du niveau de la mer :

L'érosion côtière, consécutive à l'élévation du niveau de la mer entraîne une forte réduction des plages et une salinisation de la plupart des aquifères côtiers. Ceci est donc manifestement préjudiciable au tourisme et à l'agriculture, deux secteurs porteurs de croissance et prépondérants dans l'économie des PVD en général et des petits pays insulaires et côtiers en développement, en particulier.

La dynamique de la salinisation entraîne dans certain cas la destruction du couvert végétal, particulièrement au niveau des embouchures et estuaires. Au Sénégal par exemple, on a constaté la disparition des forêts de mangroves, lieux de reproduction de poissons et de coquillages entraînant ainsi la diminution notable des activités de pêche.

L'érosion côtière et la salinisation des nappes créent donc des désagréments, des dégâts et des sinistrés au niveau des populations à risque, des habitations, des infrastructures routières, des équipements industriels, des productions agricoles et des activités touristiques, réalisées en bordures de mer.

Face à ces multiples effets négatifs des changements climatiques, le Sénégal a élaboré et mis en oeuvre des programmes visant à atténuer leurs conséquences sur les activités socio-économiques du pays. il s'agit entre autres de projets qui permettent de :

réduire ou stabiliser les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à la production d'électricité d'origine thermique grâce à l'application à grande échelle de mesures **d'efficacité énergétique** dans les bâtiments avec les équipements et matériels utilisés dans les bâtiments. Avec des économies de l'ordre de 20 à 60% de l'énergie nécessaire à l'exploitation de ces bâtiments, des réductions importantes peuvent être obtenues, dans les émissions d'oxyde de carbone et autres polluants qui contribuent à l'effet de serre.

- Gérer la demande et faire la promotion des énergies de substitutions par la production et la diffusion de foyers améliorés (une technique traditionnelle améliorée) et la diffusion de l'énergie solaires en milieu rural.

Atténuer les émissions dans le secteur industriels (43,5% sur le total équivalent CO₂) par le remplacement de certaines technologies obsolètes et très polluantes, l'acquisition d'équipements complémentaires pour améliorer les rendements énergétiques etc.

rationaliser le secteur du transport (qui consomme 41% des carburants utilisés au Sénégal, en améliorant très fortement la mobilité dans les grandes agglomérations urbaines où la congestion, de la circulation automobile contribue énormément à l'émission des gaz à effet de serre solaire.

Promouvoir les énergies nouvelles et renouvelables (solaire, éolienne, hydroélectrique, biomasse) qui contribuent à la réduction de l'émission de GES par la limitation de la consommation nationale en produits pétroliers, à l'extension de l'électrification rurale et l'amélioration des systèmes d'exhaure au niveau des puits et forages.

Adopter des politiques de meilleure gestion et de protection de ressources naturelles notamment, la réhabilitation des terres dégradées et d'autres écosystèmes naturels, l'application de systèmes participatifs de gestion des ressources naturelles ; la pratique de sylviculture intensive et l'aménagement de forêts naturelles de production de bois de chauffe et de charbon ; l'amélioration du circuit de distribution du gaz butane.

2).- Les catastrophes naturelles et écologiques :

Les petits Etats insulaires en développement sont sujets à des catastrophes naturelles extrêmement dévastatrices cyclones, éruptions volcaniques et tremblements de terre essentiellement. En effet, les catastrophes naturelles préoccupent tout particulièrement les petits Etats insulaires en développement du fait de l'exiguïté de leur territoire ; de leur dépendance à l'égard de l'agriculture et du tourisme, secteurs particulièrement vulnérables aux catastrophes naturelles et écologiques de leur base de ressources limitée ; et des incidences de tels phénomènes sur la population, l'environnement et l'économie notamment la perte de leurs assurances ; ce qui à une incidence négative sur le plan économique, sociale et environnementale.

C'est ainsi qu'au niveau de chaque Etat le programme prévoit la mise en place des institutions et des politiques pour la gestion et la prévention des catastrophes, la création d'un fonds national d'urgence en cas de catastrophe, entre autres mesures.

Sur le plan régional, les actions à mettre en oeuvre sont, entre autres, la création des institutions régionales afin de compléter et d'appuyer les efforts nationaux visant à atténuer, à prévenir et à gérer les catastrophes, la création au niveau régional des mécanismes et des systèmes de communication pour l'intervention rapide en cas de catastrophe et renforcer, le cas échéant les mécanismes de ce genre qui existent déjà.

Au niveau international, il est prévu d'améliorer l'accès à la technologie et à la formation appropriée afin de faciliter l'évaluation des dangers et des risques, d'encourager les manifestations prévues dans le cadre de la Décennie internationale de prévention des catastrophes naturelles.

On a l'habitude de dire que le monde est devenu un village planétaire. Ceci est tout à fait exact, vu les progrès techniques et technologies accomplis par l'homme notamment en matière de communications avec la possibilité de réduire le temps et supprimer l'espace (téléconférence, télévision, téléphonie mobile etc) dans les déplacements, comme dans les activités quotidiennes des populations.

Dans un village, quand par malheur une case brûle, tous les habitants sortent de leur habit et chacun s'empresse de faire quelque chose pour éteindre le feu et recourir les éventuels victimes.

Le monde est devenu un village planétaire parce qu'il n'y a pas un seul pays, un seul endroit qui ne soit fréquenté par des populations non autochtones, quelles soient des hommes d'affaires, des touristes, des chercheurs ou autres.

La catastrophe naturelle qui vient de sévir en Asie du Sud-Est est une illustration parfaite de cette réalité et contient beaucoup d'enseignements.

Cette catastrophe naturelle et unique dans son ampleur, dans les temps modernes. Bien qu'ayant eu lieu en Asie, elle n'a pas épargné les autres continents : – l'Europe, l'Amérique, l'Afrique et l'Australie. Chaque continent compte ses morts, ses blessés, ses disparus et ses sans abris. Comme au village, les secours viennent de partout le monde pour aider les victimes soignées les malades donner la nourriture enterrer les morts, chercher les disparus, trouver des abris, reconstruire les cases etc.

Le monde est devenu un village planétaire parce que, même si le bonheur des uns n'est pas forcément celui des autres, le malheur des uns peut devenir bien vite celui de tout le monde.

La solidarité internationale est devenue une exigence pour la survie même de l'espèce humaine. Ce qui s'est produit en Asie de Sud-Est peut se produire ailleurs dans le monde. Les scientifiques ont expliqué le phénomène (la collision des plaques terrestres) mais pas complètement les causes du phénomène. Peut-être bien que un jour les scientifiques établiront une corrélation entre les changements climatiques qui entraînent le réchauffement de la terre et cette dérive des continents qui provoque les collisions et les tremblements de terre.

Puisque l'homme est impuissant devant ces phénomènes naturels qu'il ne peut prévenir, il lui reste à recourir aux systèmes d'alerte rapide et de gestion rationnelle des catastrophes pour limiter les pertes en vies humaines et en matériel. A cet effet, il s'avère donc urgent de mettre au niveau des océans indien et atlantique le même système a mis en place dans l'océan pacifique par le Japon et les USA.

Quant à la gestion de pareilles catastrophes, le renforcement des capacités des pays les plus vulnérables et les plus menacés tels les petits pays insulaires en développement, constitue la première condition à satisfaire pour toute réussite dans ce sens.

Pour cela il faut renforcer les capacités d'intervention rapide en moyens techniques et en spécialistes, renforcer les infrastructures portuaires et aéroportuaires, les voies de communications terrestres et aériennes pour l'acheminement de secours, l'évacuation des populations en danger ou sinistrées, des malades et blessés etc. Voilà ce qui justifie une fois plus le choix des secteurs des infrastructures et des communications comme priorités dans le programme du NEPAD.

Face aux conséquences des changements climatiques sur les zones côtières, divers axes stratégiques d'adaptation sont envisageables, notamment : le déplacement et le relogement des populations en hautes terres ; la protection des zones côtières importantes et le reboisement des dunes littorales, la mise en oeuvre de programmes de gestion intégrée des zones côtières et marines face à la compétition entre les différents utilisateurs et les priorités d'aménagement et l'amélioration des établissements humains (logement, eau potable l'assainissement et traitement des déchets solides et industriels).

3°).- **Le Développement durable** :

Le Développement durable, nous en avons convenus tous, a trois dimensions inséparables, interdépendants que sont l'environnement, l'économie et le social. La dimension « Environnement » que nous venons de voir avait été longtemps ignorée, mais s'impose désormais comme une donnée incontournable dans les stratégies de développement. La protection et la gestion rationnelle des ressources naturelles sont devenues des conditionnalités d'un avenir viable. L'avenir est désormais analysé en terme de disponibilités en ressources et leurs rendements ; ressources en espaces, ressources minières, ressources énergétiques, ressources en eau douce, en air non pollué, etc.

La dimension « économie », a trait aux modes de production et de consommation viables. Les gaspillages dus à une certaine abondance, d'un côté et les pénuries prononcées de l'autre, sont toutes des résultats de modes de vie et de comportements irrationnels et préjudiciables à la nature et à l'homme. En effet, le développement effréné et infernal de la société industrielle, grande consommatrice d'énergie et très polluante, est totalement responsable des émissions de gaz à effet de serre, des changements climatiques et de la détérioration de la couche d'ozone.

D'autre part, le phénomène de désertification dans les pays pauvres est en partie le résultat de différentes agressions de l'homme sur la nature. C'est parce qu'ils sont pauvres que les populations des pays en voie de développement font pression sur les ressources naturelles pour trouver leur subsistance provoquant ainsi un déséquilibre et une détérioration de l'environnement. Plus il y a de pressions moins il y a de rendements et moins il y a de rendements plus il y a de pauvreté, d'où une dialectique, également infernale, un cercle vicieux qui mène droit à la désertification et à des catastrophes écologiques.

Autant les sociétés d'abondance doivent prendre des mesures et des actions appropriées pour corriger leurs modes de production et de consommation pour les rendre compatibles avec l'environnement, c'est-à-dire viables et durables ; autant les sociétés de pénurie ont besoin d'aide pour sortir du système et du cadre de vie non viable qui détruit à la fois l'homme et son environnement par la faim et la désertification.

Le Développement durable est enfin la dimension sociale de l'activité humaine. Au Sénégal, nous avons l'habitude de dire que l'homme est au début et à la fin du développement, c'est-à-dire que le développement est le fruit des activités de l'homme et il n'a de sens que si ce dernier en est le bénéficiaire. Le développement doit permettre à l'ensemble des populations d'accéder aux services sociaux de bases, un logement décent, l'éducation, la santé, l'eau potable, l'assainissement, le transport et l'emploi dans des activités génératrices de revenus.

La protection et la gestion des ressources naturelles, les stratégies de lutte contre la pauvreté et les objectifs du millénaire pour le développement constituent la matérialisation de ces trois dimensions du développement durable que je viens de souligner.

Le Sénégal fait partie des pays qui se sont engagés dans la mise en oeuvre de ces politiques de sortie de crise ou de gestion de crise selon l'angle de vue, mais tout en sachant que le développement conséquent, d'une croissance accélérée qui mène à l'émergence, demande beaucoup plus d'efforts et de solidarité internationale. Cela demande des investissements massifs dans des secteurs structurants et porteurs de croissance ce qui nous ramène à la question fondamentale du financement du développement.

4°) Le NEPAD — Cadre de Coopération et instrument de développement :

Sur ce sujet nous soulignons la contribution des dirigeants africains qui, dans un élan commun, ont effectué un sursaut remarquable dans la réflexion sur de nouveaux paradigmes en matière de développement et de renaissance africaine. Je veux parler du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), un cadre de coopération africaine et internationale, un plan d'action de développement économique, social, culturel, scientifique, technique et technologique, auquel le Sénégal croit fermement et dont le Président Abdoulaye WADE, est l'un des plus farouches défenseurs.

Le NEPAD a défini 8 secteurs prioritaires dont le développement de chacun constitue une conditionnalité du développement global et rapide du continent. Il s'agit en effet des secteurs ; de l'agriculture ; de la santé ; de l'éducation ; des infrastructures des technologies de l'information et de la communication ; de l'énergie ; de la bonne gouvernance (politique et économique) et de l'environnement.

Concernant l'environnement un plan d'action a été élaboré par la conférence des ministres africains chargés de l'environnement () et entériné en juillet 2003 par le Sommet de l'Union africaine à Maputo. Il s'y ajoute, que lors de la conférence à Alger en décembre 2003 il a été adopté une déclaration dite d'Alger où les décideurs africains ont réitéré leur engagement à répondre aux besoins particuliers de l'Afrique en matière développement durable, engagement pris lors du Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg, Afrique du Sud.

Ce plan d'action du volet environnement du NEPAD, tout en mettant l'accent sur les problèmes mondiaux, s'est focalisé sur les problèmes environnementaux qui interpellent particulièrement l'Afrique à savoir : la désertification et l'érosion côtière.

- Le NEPAD a élaboré une stratégie de mise en oeuvre basée sur :
 - o la définition de sous régions d'application des politiques et programmes adoptés ; il s'agit des sous régions de l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Est, l'Afrique Centrale et des grands lacs, l'Afrique Australe, l'Afrique de l'Ouest et la diaspora.
 - o La Responsabilisation des Chefs d'États fondateurs, chacun pour un certain nombre de secteurs pour assurer la coordination et le suivi des projets et programmes initiés.
 - o L'Invitation faite à l'ensemble des partenaires au développement de l'Afrique, notamment le secteur privé national et international, à participer activement à ce nouveau partenariat par des investissements massifs dans les secteurs ciblés, soit en B.O.T. soit en joint-ventures, selon les opportunités qui leurs sont offertes.

Sur le plan institutionnel, la conférence des chefs d'État et de Gouvernements, le comité de pilotage et le secrétariat permanent sont en alerte permanente pour la facilitation des initiatives et la résolution des problèmes de tous ordres pour la mise en oeuvre des programmes du NEPAD.

Le NEPAD, en tant que cadre de coopération internationale, bilatérale et multilatérale, définit les priorités et mobilise les financements pour le développement de l'Afrique. Le NEPAD veut, en plus et en dehors même de l'aide au développement, instaurer un véritable partenariat mutuellement avantageux entre les pays africains, (les Etats et les populations) et les investisseurs privés nationaux et étrangers (sociétés nationales, et multinationales, institutions financières et organisations internationales, oeuvrant dans la réalisation de projets et programmes d'infrastructures ou de production de biens et services).

L'articulation entre le NEPAD et la coopération financière internationale, notamment la coopération bilatérale de financement du développement, a été établie à la conférence du G8 à **Kananaski** au Canada en 2002 où le G8 a adopté **un plan d'action pour l'Afrique**, en réponse au NEPAD. Le G8 avait en effet souligné qu'il partage les objectifs fondamentaux du NEPAD et le plan d'action pour l'Afrique définit la manière dont chacun des membres, collectivement ou individuellement renforcera son engagement en faveur des pays africains.

Au Sommet d'Evian en 2003, le rapport de mise en oeuvre du plan d'action pour l'Afrique souligne que

- o « Le NEPAD représente une vision claire et courageuse de la manière dont l'Afrique prend ses responsabilités vis-à-vis de son propre développement et de sa pleine intégration à l'économie mondiale. Les pays du G8 encouragent et soutiennent cet effort important et s'engagent, pour cela, pleinement à renforcer leur partenariat avec l'Afrique. Les Nations Unies et l'organisation de Coopération et de développement économique ont pour leur part adopté le NEPAD, comme base de leurs futures relations avec l'Afrique. A cet égard nous nous félicitons tout particulièrement de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies (**/Res/s7/2**), faisant du NEPAD le Cadre général sur lequel, la communauté internationale y compris le système des Nations Unies devrait concentrer ses efforts en faveur du développement de l'Afrique ».

Le rapport a d'autre part souligné les avancées importantes réalisées par les dirigeants africains dans la mise en oeuvre des principes et des valeurs inscrits dans le NEPAD, par exemples

- o l'Etablissement de l'Union Africaine, une manifestation de la volonté d'assumer collectivement les responsabilités en matière de démocratie, de droit de l'homme, de paix, de stabilité et de bonne gouvernance dans l'ensemble du continent.
- o La Consolidation de la démocratie par l'organisation d'élections libres et équitables dans plusieurs pays.
- o L'adoption de mécanisme africain d'examen par les paires () et le déploiement des efforts importants pour mettre fin à aux conflits la paix en Côte d'Ivoire, en République Populaire du Congo etc.

Le G8 est désormais d'accord que pour assurer le développement durable de l'Afrique, des ressources supplémentaires, nationales et internationales, publiques et privées sont nécessaires.

5°) – Sur le **Financement du Développement**:

A la conférence des Nations Unies sur le financement du développement tenue à Monterrey (Mexique) en mars 2002 des engagements avaient été pris par les pays industrialisés pour trouver une solution à la problématique du financement du développement des pays du Sud. A cette instance mondiale l'Union Européenne a déclaré son intention d'accroître substantiellement le financement du développement dans un délais fixé, un objectif contraignant pour l'aide officielle au développement, octroyée par les Etats Membres visant à porter la moyenne communautaire à 0,39% du PNB d'ici 2006, étape intermédiaire vers l'objectif de 0,7% fixé par les Nations Unies et qu'elle promet d'atteindre d'ici 2010.

A Kananasky, il avait été déclaré qu'au moins la moitié des nouvelles ressources qu'apporteraient les partenaires du G8, pourrait être attribuée à des pays africains et on estime que d'ici 2006 les ressources supplémentaires devraient accroître l'aide au développement du G-8 en faveur de l'Afrique de 6 milliards de dollars par an.

La France s'est engagée à faire passer son APD à 0,50% du PIB en 2007 et à 0,70% en 2012.

Le Royaume Uni va faire passer son APD à 0,4% du PNB en 2005/2006.

L'Italie s'est engagée pour 0,33 en 2006 et il en est de même pour l'Allemagne. Un tiers de l'aide Allemande est attribué à l'Afrique.

Les Etats-Unis ont annoncé le lancement du Millénium challenge account, un nouveau programme d'aide. Il est prévu environ 5 milliards de \$ US en 2006, soit une augmentation de 50% de l'aide au développement des Etats-Unis.

Le Canada va accroître son APD de 8% par an pour aboutir à son doublement en 2010.

Le Japon est à 700 Millions de \$ sur les engagements de 1 milliard pris lors du Sommet de Tokyo sur le développement de l'Afrique (MGAD) de 1998.

Compte tenu de l'ampleur du phénomène de la pauvreté, de l'urgence des actions de développement à mener, les partenaires, au développement bilatéraux et multilatéraux se devraient être encore plus prompts, plus pratiques et pragmatiques dans leurs décisions à aider les pays en développement en général et les pays africains en particuliers à faire les bonds qualitatifs et quantitatifs nécessaires pour amorcer un véritable développement économique et social durable.

Conclusion

La question n'est pas d'avoir plus que les autres mais d'avoir suffisamment les moyens techniques et financiers pour faire face au besoin de développement. Il ne faut pas attendre les famines et les catastrophes pour se mobiliser fut-ce t'il une mobilisation mondiale mais il faut se mobiliser dès aujourd'hui pour développer ces pays afin qu'il n'y est pas de famines et qu'il est la capacité de faire face aux catastrophes.

Il est opportun de rappeler ici, que la Banque mondiale estime, que d'ici trente ans, rien n'est fait, que si des mesures ne sont pas prises pour s'attaquer à la pauvreté, à la marginalisation, à la dégradation de l'environnement, aux conflits, aux épidémies, le nombre de pauvres aura doublé et les mouvements migratoires avec, entraînant ainsi une grande instabilité économique et politique au niveau mondial.